



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 22
Voix favorables : 22
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 25/06/2024

DELIBERATION n° CEVE – 2024 – 17

relative à l'adoption du règlement des admissions pour 2024-2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 612-1 à D. 612-18, D.612-36-2 à D.612-36-2-9, D. 613-38 à D. 613-50, et R. 719-48 à R. 719-50 ;

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu la délibération CA-2023-53 du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Vu la décision n°2024-03-07 prise par le président de l'Université de Toulouse Capitole sur délégation du conseil d'administration relative aux capacités d'accueil dans les formations de première année du premier cycle conduisant au diplôme national de Licence pour l'année universitaire 2024/2025,

Vu la décision n°2024-03-08 prise par le président de l'Université de Toulouse Capitole sur délégation du conseil d'administration relative aux capacités d'accueil en Licence professionnelle pour l'année universitaire 2024/2025,

Vu la décision n°2024-03-09 prise par le président de l'Université de Toulouse Capitole sur délégation du conseil d'administration relative aux capacités d'accueil dans les formations de première année du second cycle pour l'année universitaire 2024/2025,

Vu la décision n°2024-04-16 prise par le président de l'Université de Toulouse Capitole sur délégation du conseil d'administration relative aux capacités d'accueil dans les formations de seconde année du second cycle pour l'année universitaire 2024/2025,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante adopte le règlement des admissions dont les dispositions sont fixées ci-après :

I – MODALITES D'ADMISSION DANS LES FORMATIONS

ARTICLE 1 CHAMP D'APPLICATION

- a) Les modalités d'admission en Licence 2, Licence 3, Licence professionnelle, Master 2, DU et FOAD sont précisées dans **les annexes 1 & 2**.

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux formations dispensées par l'Université Toulouse Capitole sauf pour les candidatures à l'admission aux formations suivantes :

- celles proposées par l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Rodez ;
- celles accessibles par l'intermédiaire de la plateforme « Parcoursup » ;
- celles accessibles par l'intermédiaire de la plateforme « Mon Master » ;
- celles relevant d'une école doctorale ;
- celles proposées par la Formation Continue Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A) .

Les dispositions de l'article 3 ne sont pas applicables aux candidats à une admission :

- en première année de Licence ou de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) ;
- en première année de Master (parcours FI et FA).

L'admission dans ces diplômes ou niveaux de diplôme est régie par les dispositions des délibérations susvisées qui définissent notamment des périodes et modalités de candidature spécifiques.

- b) Les modalités d'admission en Master 1 en Formation internationale et en Master 1 en Formation continue sont précisées dans l'**annexe 3**.

L'admission dans ces diplômes ou niveaux de diplôme est régie par les dispositions des délibérations susvisées qui définissent notamment des périodes et modalités de candidature spécifiques.

ARTICLE 2 **CONDITIONS D'ACCES DANS LES FORMATIONS**

2.1 Accès de plein droit

L'autorisation d'inscription annuelle dans les formations est accordée de plein droit aux titulaires des titres, diplômes ou niveaux de formation requis pour chacune des formations présentées en **annexe 1**.

Les titulaires du titre ou diplôme ou niveau de formation requis et obtenu à UT Capitoles¹ sollicitent directement leur réinscription dans les délais et selon les modalités définies dans le règlement des inscriptions de l'UT Capitoles.

Les titulaires du titre ou diplôme ou niveau d'accès requis mais obtenu en dehors de l'UT Capitoles doivent solliciter leur **admission** préalablement à leur inscription. La candidature permet d'effectuer un contrôle préalable visant à établir si l'étudiant dispose bien du titre ou du diplôme ou du niveau de formation requis pour un accès de plein droit :

- dans ce cas, il reçoit une décision d'admission l'autorisant à réaliser son inscription administrative dans la formation souhaitée ;
- dans le cas contraire, le dossier complet de l'étudiant est soumis à l'appréciation de la commission d'admission selon les conditions qui suivent.

2.2 Accès par commission d'admission

A défaut d'accès de plein droit, le Président de l'Université peut autoriser une inscription sur proposition d'une commission pédagogique compétente pour la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, conformément aux dispositions des articles D. 613-38 et suivants du code de l'éducation. Celle-ci est saisie d'une demande de validation dans le cadre de la procédure d'**admission** préalable à l'inscription.

Ont notamment vocation à candidater les étudiants titulaires d'un titre ou d'un diplôme d'une nature ou d'un niveau correspondant à ceux présentés en **annexe 1**, parmi lesquels :

- **BAC** : baccalauréat français, titre français admis en dispense du baccalauréat, diplôme étranger de fin d'études secondaire équivalent
- **BAC+1** : 1^{ère} année de Licence, BUT, autre diplôme français ou niveau de diplôme français équivalent à 60 crédits ECTS, titre étranger ou niveau d'études à l'étranger équivalent
- **BAC+2** : 2^{ème} année de Licence, BUT, BTS, autre diplôme français ou niveau de diplôme français équivalent à 120 crédits ECTS, titre étranger ou niveau d'études à l'étranger équivalent
- **BAC+3** : Licence, Licence professionnelle, BUT, autre diplôme français ou niveau de diplôme français équivalent à 180 crédits ECTS, titre étranger ou niveau d'études à l'étranger équivalent
- **BAC+4** : 1^{ère} année de master, maîtrise ou autre diplôme français, ou niveau de diplôme français équivalent à 240 crédits ECTS, titre étranger ou niveau d'études à l'étranger équivalent
- **BAC+5** : Master, D.E.A., D.E.S.S., autre diplôme français ou niveau de diplôme français équivalent à 300 crédits ECTS, titre étranger ou niveau d'études à l'étranger équivalent

¹ Y compris les diplômés de la filière économie de l'Université Toulouse Capitoles

2.3 Accès réservé

Certaines formations sont réservées à des étudiants déjà inscrits dans une autre formation dispensée par l'établissement ou dans un établissement partenaire. Dans ce cas, aucune demande d'admission ne peut être prise en compte en dehors des publics concernés tels que définies en **annexe 1**.

Les étudiants concernés par ces formations à accès réservé sollicitent directement leur inscription dans les délais et selon les modalités définies dans le règlement des inscriptions de l'UT Capitole.

2.4 Accès par la VA85

La validation des acquis professionnels (VA85) permet d'accéder directement à une formation universitaire sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (salarisée ou non), les formations suivies ou les acquis personnels développés hors de tous système de formation.

Les demandes d'accès devront être saisies dans un formulaire comportant un dossier et des pièces jointes obligatoires, accessible sur le site internet de l'université ([www.ut-capitole.fr/formation – se former autrement](http://www.ut-capitole.fr/formation-se-former-autrement)).

ARTICLE 3 PROCEDURE DE DEMANDE D'ADMISSION

Sauf cas particuliers, les demandes d'admission sont réalisées par l'intermédiaire du téléservice eCandidats, selon les conditions d'utilisation prévues au présent article.

3.1. Constitution du dossier de candidature

Le dossier d'admission est constitué des pièces ci-après énoncées :

Dans tous les cas :

- la (les) pièce(s) permettant de justifier l'état civil du candidat ;
- le dossier détaillé du cursus du candidat permettant d'apprécier les objectifs et compétences visés par la formation dont il est diplômé ;
- les diplômes, certificats et relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies.

En fonction de la formation à laquelle l'étudiant est candidat, il pourra également lui être demandé de fournir les pièces suivantes :

- une lettre de motivation exposant son projet professionnel ;
- un curriculum vitae ;
- une attestation et/ou un diplôme spécifique à la nature des enseignements de la formation visée (par exemple un justificatif du niveau de langue) et/ou un test standard d'aptitude au raisonnement et à la rédaction ;
- une ou plusieurs lettre(s) de recommandation d'un enseignant ou d'un maître de stage.

En fonction de la formation à laquelle l'étudiant est candidat, un entretien pourra également être mené, soit pour tous les étudiants, soit pour des étudiants présélectionnés sur dossier.

3.2. Conditions d'utilisation du téléservice eCandidats

L'université n'est régulièrement saisie par voie électronique d'une demande d'admission aux formations concernées que par l'usage du téléservice eCandidats. En particulier, l'envoi d'un courrier électronique ne saurait s'y substituer.

L'accès au téléservice se fait par l'intermédiaire du site internet de l'Université Toulouse Capitole ou, pour les formations relevant de cette composante, du site internet de l'Ecole de management de Toulouse (TSM).

Les candidats créent un compte personnel à partir duquel ils formulent leurs demandes. Afin de s'identifier, les candidats doivent fournir leurs nom et prénom, adresse électronique, numéro étudiant pour les candidats inscrits à l'Université Toulouse Capitole au moment de leur demande d'admission, ainsi que leur numéro INE (identifiant national étudiant).

L'adresse électronique fournie par les candidats sera utilisée par l'université pour les échanges ultérieurs relatifs à leur demande.

En utilisant le téléservice *eCandidats*, le candidat s'engage à fournir des informations exactes, à jour et complètes.

3.3. Instruction des demandes d'admission

Les demandes d'admission sont accompagnées d'un dossier visant à vérifier que les intéressés sont titulaires du titre ou diplôme leur donnant accès de plein droit à la formation visée. Dans le cas contraire, leur demande fait l'objet d'un examen par la commission pédagogique compétente.

Les candidats doivent fournir un dossier complet afin que leur demande soit prise en considération. L'examen de la demande par la commission compétente peut entraîner une demande de pièces complémentaires destinée à permettre à la commission d'apprécier précisément les connaissances, les méthodes et le savoir-faire du candidat en fonction de la formation qu'il souhaite suivre. Les candidats qui s'abstiennent de donner suite à la demande de pièces complémentaires sont considérés comme renonçant à leur candidature.

La validation permet d'accéder directement à une formation dispensée par l'Université Toulouse Capitole conduisant à la délivrance d'un diplôme national. Elle est prononcée par le Président de l'université sur proposition de la commission pédagogique compétente. La commission peut refuser de proposer l'admission du candidat dans la formation demandée et éventuellement proposer son orientation vers une autre formation dispensée par l'établissement.

Les candidats dont l'accès à la formation demandée est autorisé doivent confirmer leur demande dans le délai qui leur est indiqué lors de la notification de la décision favorable. A défaut, ils sont réputés renoncer à leur inscription.

ARTICLE 4 CALENDRIER DU DEPOT DES CANDIDATURES

Sans préjudices des dates fixées par l'établissement pour l'accès dans les formations exclues du périmètre, les périodes de dépôt des demandes d'admission pour les formations concernées par le présent règlement sont précisées en **annexe 2, et en annexe 3**.

ARTICLE 5 TRAITEMENT DES DOSSIERS NON PARVENUS, INCOMPLETS OU IRREGULIERS

Le non-respect de la procédure concernant le retour du dossier de candidature entraîne l'interruption de l'opération d'admission.

L'université informe les candidats pour lesquels les dossiers sont incomplets ou irréguliers des modalités et délais de régularisation.

Cette notification se fait exclusivement par courrier électronique, à l'adresse fournie par le candidat.

Les candidats peuvent suivre l'état de leur dossier sur la plateforme de candidature en ligne. Les candidats dont les dossiers ne sont pas régularisés ou incomplets sont réputés renoncer à leur demande d'admission.

ARTICLE 6 TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Le traitement des données à caractère personnel relatif à la procédure d'admission telle que définie dans le présent arrêté est mis en place par l'Université Toulouse Capitole, représentée par son président pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Ce traitement a pour finalité de permettre, notamment par le biais d'un téléservice, la gestion des candidatures et des admissions dans certaines formations dispensées par l'Université Toulouse Capitole. Ce traitement a également une finalité statistique.

Les catégories de données à caractère personnel faisant l'objet du présent traitement sont les suivantes :

- Données relatives à l'identité des candidats : pièces permettant de justifier l'état civil du candidat ;
- Données relatives au cursus de formation des candidats : dossier détaillé permettant d'apprécier les objectifs et compétences visés par la formation dont il est diplômé, diplômes, certificats et relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies, lettre de motivation, curriculum vitae, attestation et/ou diplôme spécifique à la nature des enseignements de la formation visée et/ou un test standard d'aptitude au raisonnement et à la rédaction, une ou plusieurs lettre de recommandation d'un enseignant ou d'un maître de stage ;
- Données d'identification au téléservice eCandidats : nom(s), prénom(s), adresse électronique personnelle, numéro étudiants pour les candidats inscrits à l'Université Toulouse Capitole, et identifiant national étudiant (INE)

Les données à caractère personnel collectées auprès des usagers ayant candidaté au sein d'une formation dispensée par l'Université Toulouse Capitole et n'ayant pas été admis, ou ne s'étant pas inscrit, sont détruites après une durée de conservation d'un an.

Les données à caractère personnel collectées auprès des usagers ayant candidaté au sein d'une formation dispensée par l'Université Toulouse Capitole, ayant été admis, et s'étant inscrit dans cette formation sont conservées pour une durée de 10 ans, puis font l'objet d'un échantillonnage.

Lorsqu'un usager est admis au sein d'une formation dispensée par l'Université Toulouse Capitole et régulièrement inscrit, les données à caractère personnel collectées conformément au présent arrêté font l'objet d'un nouveau traitement dont les finalités sont : la gestion administrative de la pédagogie et de la scolarité des étudiants, la réalisation de traitements à des fins de statistiques et la mise en œuvre d'enquêtes sur les conditions de vie des étudiants, leurs parcours et leur insertion, tel que défini dans le règlement des inscriptions de l'Université Toulouse Capitole.

Les personnes habilitées de la direction de la scolarité de l'Université Toulouse Capitole auront accès à l'ensemble des informations et données à caractère personnel contenues dans le traitement. Les membres des commissions d'admission seront destinataires des données relatives à l'identité des personnes concernées, ainsi qu'aux informations nécessaires pour la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnel.

Ont également accès aux données à caractère personnel, dans le cadre des finalités décrites ci-dessus : la présidence, la direction générale des services et la direction des affaires juridiques et institutionnelles.

Les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition, prévus par les articles 15, 16, 18 et 21 du règlement (UE) 2016/679 susvisé, ainsi que le droit prévu à l'article 85 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 susvisée, s'exercent auprès de la déléguée à la protection des données par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@ut-capitole.fr

De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 85 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour toute question concernant le traitement de vos données personnel, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données de l'Université Toulouse Capitole :

dpo@ut-capitole.fr

ou par courrier adressé à :

Université Toulouse Capitole
 Direction des Affaires juridiques et institutionnelles
 A l'attention du Délégué à la Protection des Données
 2 rue du Doyen Gabriel Marty
 31042 TOULOUSE CEDEX 9

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès de l'Université Toulouse Capitole, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3 Place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et la déléguée à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité.

ARTICLE 7 La délibération du conseil des études et de la vie étudiante n° CEVE-2024-07 du 26 mars 2024 est abrogée.

Le président du conseil des études et de la vie étudiante,



ANNEXE 1 – CONDITIONS D'ACCES DANS LES FORMATIONS

FACULTE D'ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

Formation	Accès de plein droit	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès par commission	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès réservé	Public(s) concerné(s)
L2 Administration Economique et Sociale (AES)	X	L1 AES (hors UTC)* L1 AES (UTC) L1 AES LAS (UTC)	X	BAC+1		
L2 Administration Economique et Sociale (AES) mineure Accès Santé (LAS)	X	L1 AES LAS (UTC)	X	BAC+1		
L2 Administration Economique et Sociale (AES) CPGE					X	Etudiants CPGE des lycées conventionnés
L3 Administration Economique et Sociale parcours Gouvernance des Entreprises et des Territoires (GET)	X	L2 AES (UTC) L2 Economie parcours Economie et Droit (TSE) L2 Droit parcours Droit et Gestion (UTC) DU classe préparatoire aux études en L3 AES (UTC)	X	BAC+2		
L3 Administration Economique et Sociale parcours Economie et Société	X	L2 AES (UTC) L2 Economie parcours Economie (TSE) L2 Economie parcours Economie et Gestion (TSE) L2 Economie parcours Economie MIASHS (UTC) L2 Economie parcours Economie Droit (TSE) DU classe préparatoire aux études en L3 AES (UTC)	X	BAC+2		
L3 Administration Economique et Sociale parcours Gouvernance des Entreprises et des Territoires (GET) mineure Accès Santé (LAS)	X	L2 AES parcours accès santé (UTC)	X	BAC+2		

LPRO Aménagement paysager, conception, gestion, entretien parcours Administration et gestion des entreprises du paysage			X	BAC+2		
LPRO Métier de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des entités agricoles parcours Droit et gestion des entreprises du secteur agricole (polycultures, grandes cultures)			X	BAC+2		
M2 Droit toutes mentions, tous parcours	X	M1 même mention (UTC)**	X	BAC+4		
DU Classe préparatoire aux Etudes juridiques et Economiques (CPEJE)					X	Etudiants chinois inscrits dans le cadre du programme international
DU Classe préparatoire aux Etudes (CPL3) en L3 Administration Economique et Sociale					X	Etudiants chinois inscrits dans le cadre du programme international

* L1 AES obtenue hors UTC : accès de plein droit sous réserve de réaliser une demande d'admission sur eCandidatures

** M1 obtenu à UTC : accès de plein droit sous réserve de réaliser une demande d'admission sur eCandidatures

FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

Formation	Accès de plein droit	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès par commission	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès réservé	Public(s) concerné(s)
L2 Droit parcours général (Toulouse/Montauban)	X	L1 Droit * L1 Economie et Droit * L1 Economie et Gestion * étudiants autorisés à s'inscrire en 2ème année de CPGE (liste officielle des CPGE) L1 PASS ^(a) Capacité en droit ^(b)	X	BAC+1		
L2 Droit parcours mineure Accès Santé (LAS)	X	L1 Droit parcours LAS (UT Capitole) ^(c) L1 PASS ^(d)	X	BAC+1		
L2 Droit parcours bilingue et parcours double diplômant	X	L1 Droit même parcours (UT1)				
L2 Droit parcours CPGE					X	Etudiants inscrits en 2ème année de CPGE dans un des lycées conventionnés
L3 Droit parcours Droit (Toulouse/Montauban)	X	L2 Droit (tous parcours de la mention DROIT) * L2 Economie et Droit * Obtention de l'examen de premier clerc	X	BAC+2		
L3 Droit parcours Droit mineure Accès Santé	X	L2 Droit accès santé (UT Capitole)				
L3 Droit parcours bilingue et parcours double diplômant	X	L2 Droit même parcours (UT Capitole)				
L3 Droit parcours Droit et Science Politique		L2 Droit * L2 Economie et Droit *	X	BAC+2		
L3 Droit parcours Juriste d'entreprise			X	BAC+2		
LPRO Métiers du notariat parcours Rédacteur d'actes			X	BAC+2		

Formation	Accès de plein droit	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès par commission	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès réservé	Public(s) concerné(s)
M2 Droit toutes mentions, tous parcours	X	M1 même parcours (UTC)	X	BAC+4		
DU Diplôme Juriste Conseil en Entreprise (DJCE)					X	Etudiants inscrits en M2 Juriste d'affaires-DJCE
DU Master européen en Droit et Science du Travail Européen (MEST)					X	Etudiants inscrits en M2 droit et science du travail européen
DU European Master in Comparative International and European Law (CIEL)					X	Etudiants inscrits en M2 droit international et comparé (MADIC)
Diplôme d'Etudes Supérieures de Notariat (DESN)	X	M2 Droit Notarial	X	BAC+5		
DU Collège Supérieur de Droit - niveau licence					X	Etudiants inscrit dans une L3 Droit de UTC + Avoir obtenu en Licence 2 une moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 ou une moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et avoir recueilli l'avis favorable du jury après entretien
DU Collège Supérieur de Droit - niveau master					X	Etudiants inscrit dans un M1 mention Droit de UTC + Avoir obtenu en Licence 3 une moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 ou une moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et avoir recueilli l'avis favorable du jury après entretien ou avoir obtenu son diplôme du CSD niveau Licence
DU Certificat de criminologie et de sciences pénales	X	BAC				

DU Certificat Compliance Officer et sécurité financière spécialisation juriste conformité antiblanchiment et anticorruption	X	L2 Droit L2 Economie parcours Economie (TSE) L2 Economie parcours Economie et Gestion (TSE) L2 Economie et Droit (TSE) L2 Economie parcours Economie et MIASHS (TSE) L2 Gestion L2 AES L2 Science politique				
DU Spécialisation en Contentieux Administratif			X	Licence mention Droit ou d'un diplôme équivalent.		

* L1 ou L2 obtenue hors UTC et hors TSE : accès de plein droit au niveau supérieur sous réserve de réaliser une demande d'admission sur eCandidatures

** M1 obtenu à UTC : droit à poursuite d'études en M2 sous réserve de réaliser une demande d'admission sur eCandidatures

(a) L1 PASS : accès de plein droit sous réserve d'une moyenne $\geq 10/20$ à l'issue de cette année de formation

(b) Capacité en droit : accès de plein droit sous réserve d'une moyenne $\geq 15/20$ pour chaque année de capacité

(c) L1 Droit parcours LAS : accès de plein droit sous réserve d'avoir validé les 10 ECTS de la mineure santé et d'avoir fait l'objet d'un refus d'admission en L2 MMOP

(d) L1 PASS : accès de plein droit sous réserve d'avoir suivi la mineure Droit à UTC

ECOLE EUROPEENNE DE DROIT - ESL

Formation	Accès de plein droit	Titre ou niveau de formation requis	Accès par commission	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès réservé	Diplôme(s) concerné(s)
DU Diplôme d'études en droit de l'Union européenne (DEDUE)	X	L1 Droit L1 AES Diplôme de l'IEP	X	BAC+1		
DU European School of Law Toulouse					X	Etudiants inscrits en Licence Droit parcours bilingue ou parcours double diplômes internationaux
DU European Digital Health Law (EDIHL)			X	Les étudiants ayant obtenu un diplôme sanctionnant au moins un niveau d'études Bac + 3. Les professionnels en activité (professionnels de la santé et des métiers de la santé, juristes etc.) après validation des acquis professionnels.		

INSTITUT D'ETUDES JUDICAIRES – IEJ

Formation	Accès de plein droit	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès par commission	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès réservé	Diplôme(s) concerné(s)
PREPA aux concours de gardien de la paix, sous-officier de gendarmerie et surveillant pénitentiaire	X	BAC				
PREPA aux concours des Métiers de Greffe	X	BAC+2				
PREPA au concours d'entrée à l'ENM			X	BAC+4		

PREPA au concours de Lieutenant Pénitentiaire	X	BAC+2				
PREPA à l'examen d'entrée à l'Ecole des Avocats	X	M1 Droit (tous parcours)			X	Etudiants inscrits en M1 mention Droit (tous parcours)

FACULTE D'INFORMATIQUE

Formation	Accès de plein droit	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès par commission	Conditions requises	Accès réservé	Public(s) concerné(s)
L2 MIASHS parcours Double Licence Numérique et management	X	L1 MIASHS parcours Double Licence Numérique et management	X	BAC+1 ou Validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels		
L3 MIASHS parcours MIAGE	X	L2 Economie parcours : . Economie (TSE) . Economie et MIASHS (TSE) . Economie et Gestion (TSE), y compris voies CPGE	X	BAC+2 ou Validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels		
M2 MIAGE tous parcours	X	M1 MIAGE (UTC)**	X	BAC+4 ou Validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels		
Année préparatoire Chine					X	Etudiants sélectionnés par les Universités chinoises partenaires uniquement

** M1 obtenu à UT Capitole : accès de plein droit sous réserve de réaliser une demande d'admission sur eCandidatures

DEPARTEMENT LANGUES ET CULTURES

Formation	Accès de plein droit	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès par commission	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès réservé	Public(s) concerné(s)
Module de Français Langue Etrangère de Spécialité (FLE de Spécialité)			X	BAC	X	Etudiants non francophones ayant un niveau B2 en FLE inscrits à UTCapitole et TSE soit dans la cadre d'un programme d'échange Erasmus, soit à titre individuel
Module de Langue et Culture Françaises (LCF)					X	Etudiants non francophones inscrits à UTCapitole et TSE soit dans la cadre d'un programme d'échange Erasmus, soit à titre individuel

DU DILAMI – Passerelle A2					X	Etudiants en exil, réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire et demandeurs d'asile relevant de l'enseignement supérieur et pouvant justifier d'un niveau Bac ou équivalent, ou déjà titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et souhaitant reprendre un cycle de formation à l'université
Mobilang				L2	X	Payant (75€ par semestre) - Réservé aux étudiants de L2 AES ou L2 Droit dans le cadre d'un projet de mobilité. Egalement ouvert aux étudiants de L3 AES et L3 Droit (dans la limite des places disponibles) .

ECOLE DE MANAGEMENT DE TOULOUSE – TSM

Formation	Accès de plein droit	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès par commission	Titre ou diplôme ou niveau de formation requis	Accès réservé	Public(s) concerné(s)
L2 Gestion parcours-type BSc in Global Management	OUI	BSc 1 in Global Management de TSM	NON		NON	
L2 Gestion	OUI	L1 Gestion de TSM	OUI	BAC+1	NON	
L2 Gestion CPGE	OUI	L1 Gestion CPGE de TSM	NON		OUI	Etudiants inscrits en 2ème année de CPGE dans un des lycées conventionnés
L3 Gestion parcours-type BSc in Global Management	OUI	BSc 2 in Global Management de TSM	NON		NON	
L3 Gestion parcours-type Comptabilité-Contrôle	OUI	L2 Gestion de TSM	OUI	BAC+2	OUI	50 étudiants de L2 Economie-Gestion de TSE ayant obtenu les meilleurs résultats dans les UE de Gestion
L3 Gestion parcours-type Management	OUI	L2 Gestion de TSM	OUI	BAC+2	OUI	50 étudiants de L2 Economie-Gestion de TSE ayant obtenu les meilleurs résultats dans les UE de Gestion
L3 Gestion parcours-type Marketing	OUI	L2 Gestion de TSM	OUI	BAC+2	OUI	50 étudiants de L2 Economie-Gestion de TSE ayant obtenu les meilleurs résultats dans les UE de Gestion

M2 toutes mentions, tous parcours	OUI	M1 même mention (UTC)	OUI	BAC+4 Titulaire d'un M1 (ou maîtrise) ou diplôme équivalent BAC+4 accepté par la commission		
DU Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DUSCG)	X	Etudiants ayant suivi le DSCG1 et le DSCG 2 de TSM	X	BAC+4		

FORMATION OUVERTE A DISTANCE

Formation	Accès de plein droit	Titre ou niveau de formation requis	Accès par commission	Diplôme français ou diplôme étranger jugé équivalent	Accès réservé	Diplôme(s) concerné(s)
L2 Droit parcours Droit FOAD et parcours Science politique FOAD	X	L1 Droit même parcours (UTC) L1 AES* L1 Economie et Droit (TSE)* L1 Economie et Gestion (TSE)* L1 Sciences économiques* étudiants autorisés à s'inscrire en 2ème année de CPGE (liste officielle des CPGE)	X	BAC+1		
L3 Droit parcours Droit FOAD	X	L2 Droit même parcours (UTC) L2 AES* L2 Economie et Droit (TSE)* Obtention de l'examen de premier clerc	X	BAC+2		
L3 Droit parcours Science Politique FOAD	X	L2 Droit* L2 AES* L2 Economie et Droit (TSE)* L2 Sciences économiques* L2 Histoire* L2 Philosophie* L2 Sociologie*	X	BAC+2		
M2 Droit toutes mentions, tous parcours FOAD	X	M1 même mention (UTC)**	X	BAC+4		
M2 Econométrie, Statistiques parcours Econométrie, Statistiques FOAD	X	M1 même mention (UTC)** DU statistiques appliquées FOAD ^(a)	X	BAC+4		

DU Statistiques appliquées FOAD			X	BAC+3		
DU Contentieux du travail FOAD			X	BAC+3		
DU Droit du dommage corporel FOAD			X	BAC+3		
DU Gestion pratique des TPE / PME / PMI FOAD			X	BAC+2		
DU Criminologie renforcée FOAD			X	BAC+3		
DU Anglais juridique FOAD			X	BAC+3		
DU Droit de la création de l'innovation et des nouvelles technologies			X	BAC+3		
Préparation commissaire de justice	X	Master 2	X	BAC+5		

* L1 ou L2 obtenue à UTC ou hors UTC : accès de plein droit sous réserve de réaliser une demande d'admission sur eCandidatures

** M1 obtenu à UTC : droit à poursuite d'études en M2 sous réserve de réaliser une demande d'admission sur eCandidatures

(a) sous réserve de validation de l'option Mathématiques avec une moyenne au moins égale à 10/20 en session 1

ANNEXE 2 - PERIODES DE DEPOT DES DEMANDES D'ADMISSION
(HORS 1ERE ANNEE DE LICENCE, BUT ET MASTER 1)

Composantes	Diplômes	Dates de candidatures Début	Dates de candidatures Fin
Droit et science politique	Licence 2 (tous les parcours)	13/05/2024	27/05/2024
	Licence 3 (tous les parcours)	13/05/2024	27/05/2024
	Licence professionnelle	13/05/2024	27/05/2024
	Master 2	13/05/2024	27/05/2024
	Master 2 international mention DIDE LLM Cross-border Disputes (CbD)	25/01/2024	27/05/2024
	Master 2 international Mention DIDE LLM International Economic Law (IEL)	25/01/2024	27/05/2024
	Master 2 – parcours ouvert en distanciel (FOAD)	NC	NC
	Diplôme d'études supérieures de notariat (DESN)	01/07/2024	09/09/2024
	DU Certificat compliance officer et sécurité financière spécialisation Juriste conformité antiblanchiment et anticorruption	25/03/2024	16/09/2024
	DU Certificat de Criminologie et de Sciences Pénales	25/03/2024	16/09/2024
	DU Spécialisation en Contentieux Administratif	01/07/2024	16/09/2024
	Collège supérieur de droit (Licence/Master)	01/07/2024	16/09/2024
Administration et communication	Licence 2 (tous les parcours)	13/05/2024	27/05/2024
	Licence 3 (tous les parcours)	13/05/2024	27/05/2024
	Licence professionnelle	13/05/2024	27/05/2024
	Master 2	13/05/2024	27/05/2024
	DU	NC	NC
Informatique	Licence 3 (tous les parcours)	22/04/2024	03/05/2024
	Master 2	22/04/2024	03/05/2024
TSM	Licence 2	05/02/2024	25/03/2024
	Licence 3 Formation initiale	05/02/2024	25/03/2024

TSM	Licence 3 Pro Chargée de clientèle particulier	05/02/2024	01/03/2024
		14/03/2024	26/04/2024
	Licence 3 Qualité Sécurité Environnement	26/02/2024	11/07/2024
	Master 2 – formation initiale	26/02/2024	24/03/2024
	Master 2 – formation continue et alternance	26/02/2024	30/04/2024
	Master 2 – parcours ouvert en distanciel (FOAD)	13/05/2024	02/06/2024
	Master 2 – candidats à la Bourse Eiffel	30/10/2023	20/11/2023
	Master 2 – MSc (Masters of Science – Programme doctoral)	11/12/2023	15/01/2024
		18/03/2024	15/04/2024
	Master 2 -Chargé d'affaires professionnels	26/02/2024	02/04/2024
	Master 2 – Conseiller patrimonial agence	26/02/2024	02/04/2024
	Master 2 QSE	26/02/2024	11/07/2024
	Master 2 – Droit et gestion de la RSE	26/02/2024	11/07/2024
	DSCG	01/03/2024	07/06/2024
	DU	26/02/2024	30/04/2024
FOAD	Licence 2	13/05/2024	02/06/2024
	Licence 3	13/05/2024	02/06/2024
	Master 2	13/05/2024	02/06/2024
	Master 2 – Compliance officer	13/05/2024	02/06/2024
	DU Statistiques appliquées	13/05/2024	02/06/2024
	DU (Contentieux du travail - Anglais juridique Gestion pratique des TPE-PME-PMI - Criminologie renforcée – Droit du dommage corporel - Droit de la création de l'innovation et des nouvelles technologies)	26/08/2024	06/09/2024
	Préparation commissaire de justice	26/08/2024	06/09/2024
IEJ	PREPA au concours d'entrée à l'ENM	28/03/2024	26/04/2024

NC : Non Concerné

**ANNEXE 3 - PERIODES DE DEPOT DES DEMANDES D'ADMISSION
 EN MASTER 1 EN FORMATION INTERNATIONALE
 ET EN MASTER 1 EN FORMATION CONTINUE**

Composantes	Diplômes	Type formation	Procédure Plateforme nationale Mon Master	Procédure eCandidats
			Dates de candidatures	Dates de candidatures
Informatique	M1 mention MIAGE parcours Innovative Information Systems (2IS)	Formation internationale	NC	Du 11/03/2024 au 24/03/2024
	M1 mention MIAGE parcours en alternance	Formation en alternance	NC	Du 11/03/2024 au 24/03/2024
Droit et science politique	M1 mention DIDE parcours international economic law	Formation internationale	Du 26/02/2024 Au 24/03/2024	Plateforme indépendante Zoho : Du 25/01/24 au 27/05/2024
	M1 mention DIDE parcours Cross-border Disputes (CbD)	Formation internationale	Du 26/02/2024 Au 24/03/2024	Plateforme indépendante Zoho : Du 25/01/24 au 27/05/2024
TSM	M1 mention Finance parcours Finance	Formation internationale	NC	- Du 18/12/2024 au 18/01/2024 - Du 26/02/2024 Au 24/03/2024
	M1 mention Management et commerce international parcours International management	Formation internationale	NC	Du 26/02/2024 Au 24/03/2024
	M1 mention Marketing vente parcours International marketing of innovation	Formation internationale	NC	Du 26/02/2024 Au 24/03/2024
	M1 mention Management sectoriel parcours gestion des entreprises sociales et de santé	<i>Formation en alternance (CP uniquement) (Mon Master) / Formation continue (eCandidats)</i>	Du 26/02/2024 Au 24/03/2024	Du 26/02/2024 Au 24/03/2024
	M1 mention Management et Administration des Entreprises parcours achats	<i>Formation en apprentissage (Mon Master) / Formation continue</i>	Du 26/02/2024 Au 24/03/2024	Du 26/02/2024 Au 24/03/2024
	M1 mention Management et Administration des Entreprises Lean Management et Qualité	<i>Formation en apprentissage (Mon Master) / Formation continue</i>	Du 26/02/2024 Au 24/03/2024	Du 26/02/2024 Au 24/03/2024
	M1 mention Management et Administration des Entreprises parcours Qualité, Sécurité, Environnement	<i>Formation en apprentissage (Mon Master) / Formation continue (eCandidats)</i>	Du 26/02/2024 Au 24/03/2024	Du 26/02/2024 Au 24/03/2024
	M1 mention Marketing vente parcours marketing	<i>Formation en apprentissage (Mon Master) / Formation continue (eCandidats)</i>	Du 26/02/2024 Au 24/03/2024	Du 26/02/2024 Au 24/03/2024

NC : Non Concerné